

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 14 mai 2024
(visioconférence)

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Calendriers de congés des étudiants pour l'année universitaire 2024-2025

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

il s'agit du calendrier de congés des étudiants UA et du calendrier des étudiants de l'IUT de Martinique pour l'année universitaire 2024-2025.

Résultat du vote	Membres en exercice	60
	Nombre de membres présents ou représentés	36
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	36

Avis : FAVORABLE

Les calendriers de congés des étudiants pour l'année universitaire 2024-2025, conformément aux annexes sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 15 mai 2024

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



CALENDRIER DES CONGES DES ETUDIANTS

Année universitaire 2024-2025

TOUSSAINT

- Vendredi 1er novembre 2024 inclus au dimanche 3 novembre 2024

ARMISTICE

- Lundi 11 novembre 2024

NOEL

- Lundi 23 décembre 2024 inclus au dimanche 5 janvier 2025

CARNAVAL

- Lundi 3 mars 2025 inclus au mercredi 5 mars 2025 inclus (*Guadeloupe*)
- Lundi 3 mars 2025 inclus au jeudi 6 mars 2025 inclus (*Martinique*)

MI-CAREME

- Jeudi 27 mars 2025 (*Guadeloupe*)

PAQUES

- Jeudi 17 avril 2025 inclus au dimanche 27 avril 2025

FETE DU TRAVAIL

- Jeudi 1^{er} mai 2025

VICTOIRE 1945

- Jeudi 8 mai 2025

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

- Jeudi 22 mai 2025 (*Martinique*)
- Mardi 27 mai 2025 (*Guadeloupe*)

ASCENSION

- Jeudi 29 mai 2025

PENTECOTE

- Lundi 9 juin 2025

CALENDRIER DES CONGES DES ETUDIANTS

Composante : IUT de la Martinique

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

TOUSSAINT

- lundi 28 octobre inclus au samedi 02 novembre 2024 inclus

ARMISTICE

- lundi 11 novembre 2024

NOËL

- jeudi 19 décembre 2024 inclus au samedi 04 janvier 2025 inclus

CARNAVAL

- jeudi 27 février 2025 inclus au samedi 8 mars 2025 inclus

PÂQUES

- lundi 14 avril 2025 inclus au samedi 25 avril 2025 inclus

FETE DU TRAVAIL

- jeudi 1^{er} mai 2025

VICTOIRE 1945

- jeudi 08 mai 2025 au samedi 10 mai 2025 inclus

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

- jeudi 22 mai 2025

ASCENSION

- jeudi 29 mai 2025 inclus au samedi 30 mai 2025 inclus

PENTECÔTE

- lundi 09 juin 2025